

Demande de renouvellement

Licence individuelle délivrée en vertu de la *Loi sur les détectives privés et les gardiens de sécurité*

Veuillez lire attentivement les renseignements contenus dans cette formule. Ils fournissent des détails importants concernant votre demande et les documents que vous devez soumettre et renouveler afin d'éviter que votre licence cesse d'être valide.

Il convient de noter que si votre licence cesse d'être valide, vous pourriez avoir à remplir une nouvelle demande et y joindre de nouvelles vérifications du casier judiciaire et du registre concernant les mauvais traitements.

Vos renseignements personnels sont recueillis conformément à l'article 6 de la *Loi sur les détectives privés et les gardiens de sécurité* et à l'article 36 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, en vue d'établir votre admissibilité à une licence délivrée en vertu de la *Loi sur les détectives privés et les gardiens de sécurité*.

Toute question au sujet de la collecte des renseignements personnels fournis sur cette formule peut être adressée au registraire, Détectives privés et gardiens de sécurité, 155, rue Carlton, bureau 1800, Winnipeg (Manitoba) R3C 3H8, téléphone : 204 945-2825.

Type de licence (cochez la case appropriée) :

Détective privé (DP) Gardien de sécurité (GS) Détective privé et gardien de sécurité (DP et GS)

Avez-vous besoin d'une exemption du port de l'uniforme? (agents de prévention des vols seulement)

Oui Non (Si c'est le cas, annexe une « Formule de demande – Exemption du port de l'uniforme » si ce n'est déjà fait.)

Droits de renouvellement (non remboursables) :

Droits annuels (DP ou GS) : 30 \$
 Droits annuels (DP et GS) : 60 \$

Total ci-joint :	\$
-------------------------	-----------

Partie 1 – Renseignements sur le requérant

Nom	Prénom
Date de naissance	Numéro de licence

Je confirme que mon nom n'a pas changé.

ou

Veuillez prendre note des changements de nom suivants (annexe des documents prouvant le changement de nom) :

Nom	Prénom
-----	--------

Adresse postale du domicile	Ville	Province et code postal
N° de téléphone au domicile	N° de téléphone cellulaire	Courriel

Partie 2 – Vérification du casier judiciaire

La vérification du casier judiciaire doit être renouvelée tous les trois ans. Avant de soumettre la demande de renouvellement de votre licence, vérifiez si vous devez inclure une nouvelle vérification du casier judiciaire.

Joignez-vous une nouvelle vérification du casier judiciaire à cette demande? Oui Non

Avez-vous été accusé ou reconnu coupable d'un crime depuis la dernière fois que vous avez soumis une vérification du casier judiciaire? Oui Non

Remarques :

Si la vérification du casier judiciaire indique que vous avez des antécédents criminels, vous devez joindre à votre demande une lettre (appelée aussi transcription) d'un service de police dressant la liste de vos condamnations et des peines s'y rapportant.

Les transcriptions aussi doivent être renouvelées tous les trois ans.

Le registraire pourrait vous demander de fournir de plus amples renseignements au sujet de votre casier judiciaire.

Renseignements additionnels

11 Le registraire peut demander à un requérant ou au titulaire d'une licence de fournir des renseignements additionnels. Il peut également exiger l'attestation sous serment ou autrement de tout renseignement ou document nouveau ou préalablement soumis.

Partie 3 – Vérification du registre concernant les mauvais traitements

La vérification du registre concernant les mauvais traitements doit être renouvelée tous les trois ans. Avant de soumettre la demande de renouvellement de votre licence, vérifiez si vous devez inclure une nouvelle vérification du registre concernant les mauvais traitements.

Joignez-vous une nouvelle vérification du registre concernant les mauvais traitements à cette demande? Oui Non

Votre nom a-t-il été ajouté au registre concernant les mauvais traitements depuis la dernière fois que vous avez soumis une vérification de ce registre? Oui Non

Remarque :

Le registraire pourrait vous demander de fournir de plus amples renseignements au sujet de la vérification du registre concernant les mauvais traitements.

Renseignements additionnels

11 Le registraire peut demander à un requérant ou au titulaire d'une licence de fournir des renseignements additionnels. Il peut également exiger l'attestation sous serment ou autrement de tout renseignement ou document nouveau ou préalablement soumis.

Partie 4 – Photographie

Votre photographie doit être renouvelée tous les trois ans ou si votre apparence a considérablement changé.

Joignez-vous une nouvelle photographie à cette demande? Oui Non

Si c'est le cas, sous quelle forme? Papier photo Format numérique (format de fichier JPEG seulement)

Remarques :

Si vous joignez une photo numérique, vous devez l'envoyer par courriel à pisg@gov.mb.ca. Indiquez votre nom

et prénom comme titre de la photo et comme objet du courriel. Les photos stockées dans une clé USB, un CD ou un autre dispositif portatif ne sont pas acceptées.

Les photos qui ne se limitent pas à la tête et aux épaules ou qui sont floues, obscurcies par l'ombre ou en mauvais état pourraient être rejetées et la demande renvoyée au requérant.

Partie 5 – Demande d'une licence de détective privé

Si vous n'êtes pas actuellement titulaire d'une licence de détective privé et que vous voulez en obtenir une dans le cadre de cette demande de renouvellement, vous devez joindre le document suivant :

Preuve de compétence

Veillez consulter la Partie 5 du « Guide d'instructions – Renouvellement d'une licence individuelle », qui fournit de plus amples renseignements au sujet de la preuve de compétence.

Si ce qui précède ne s'applique pas à vous, veuillez cocher la case suivante :

Ne s'applique pas

Conformément à l'article 10 de la *Loi sur les détectives privés et les gardiens de sécurité* :

Enquête sur un requérant

- 10) Le registraire ou la personne qu'il autorise peuvent procéder aux enquêtes qu'ils jugent indiquées quant à la réputation, aux antécédents criminels, à la situation financière et à la compétence d'un requérant ou d'un titulaire de licence, auxquels ils peuvent demander de passer les examens que le registraire estime nécessaires pour déterminer leur compétence.

Je consens à ce que le registraire procède aux enquêtes visées à l'article 10 précité et communique à cette fin mes renseignements personnels.

Partie 6 – Déclaration

Je déclare, au meilleur de ma connaissance et de ma croyance, que les renseignements figurant sur cette demande sont véridiques.

Fait le : _____
(année, mois, jour)

Nom du requérant (en lettres moulées) : _____

Signature du requérant : _____

Signature d'un commissaire à l'assermentation de la Province du Manitoba

Mon mandat se termine le _____ jour d'(de) _____ 20_____.